

Le 8 juin 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 8 juin 2015 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-158-06-15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 JUIN 2015

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2015

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-159-06-15

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2015

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 11 mai 2015 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-160-06-15

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 1^{er} juin 2015 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance des rencontres suivantes :

- Avec le Comité ruralité;
- Avec l'environnement pour la rue du Calcaire;
- Vente de terrains résidentiels;
- Deux rencontres à la MRC de Portneuf.

SM-161-06-15

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de mai 2015 au montant de 323 526,10 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	56 324,20 \$
comptes à payer :	61 987,62 \$
12-05 :	64 952,86 \$
12-05 :	2 723,91 \$
20-05 :	1 710,58 \$

20-05 :	3 149,25 \$
28-05 :	415,15 \$
28-05 :	12 244,65 \$
02-06 :	89 972,28 \$
02-06 :	30 045,60 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MAI 2015

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 mai 2015 et est disposé à répondre aux questions.

SM-162-06-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT 262-02-2015 CONCERNANT LA VITESSE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le règlement 262-02-2015 concernant la vitesse.

RÈGLEMENT 262-02-2015

Règlement concernant les limites de vitesse

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil le 11 mai 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE;
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT ET EN CONSÉQUENCE, CE
CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT:**

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse.

ARTICLE 2

L'administration du présent règlement est confiée à la Sûreté du Québec.

ARTICLE 3

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 30 km/h sur les chemins, tel que précisé dans l'annexe «A» ;

- b) Excédant 50 km/h sur les chemins, tel que précisé dans l'annexe «B» ;
- c) Excédent 70 km/h sur les chemins, tel que précisé dans l'annexe «C».

ARTICLE 4

La signalisation appropriée sera installée par la personne désignée à cette fin par l'inspecteur municipal.

ARTICLE 5

Le présent règlement remplace le règlement numéro 262-01-1995 N.S. ainsi que ses amendements respectifs.

ARTICLE 6

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports, publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

ANNEXE «A»

Règlement N° 262-02-2015 relatif aux limites de vitesse

Chemins publics où la vitesse ne doit pas excéder 30 km/heure :

- Avenue de l'Ardoise
- Rue Beauchamp
- Avenue Beauchemin
- Avenue des Bourgeois
- Rue Bourque (à l'ouest du boulevard Bona-Dussault)
- Avenue du Calcaire
- Avenue des Chasseurs
- Rue du Collège (à l'ouest du boulevard Bona-Dussault)
- Rue Dufresne
- Avenue Duperdeau
- Avenue des Écureuils
- Rue Entremont
- Avenue Ernest
- Rue Fernand
- Rue Gariépy
- Rue Gauthier
- Rue Gignac
- Rue du Granit
- Avenue de l'industrie
- Avenue du Jardin
- Avenue Jean-Paul-Naud
- Avenue du Joli-Bois
- Rue Julien
- Rue du Lac
- Avenue Larochelle

- Rue Légaré
- Rue Martel
- Rue Matte
- Rue du Moulin
- Avenue Narcisse
- Avenue Naud
- Rue Paquin
- Rue du Parc
- Rue du Parc-Industriel
- Avenue Perron
- Avenue Perrault
- Place de Port-Royal
- Avenue Principale (portion entre les numéros civiques suivants : 1105 au 1155)
- Rue Raymond
- Avenue Rochette
- Avenue Rodrigue
- Rue Rosaire-F.-Savard
- Avenue des Roses
- Avenue du Ruisseau
- Rue Saint-Alphonse
- Rue Saint-André
- Rue Saint-Charles
- Rue Saint-Denis
- Rue Saint-Dominique
- Rue Saint-Jean
- Rue Saint-Joseph
- Avenue Saint-Louis
- Avenue Saint-Marcel
- Rue Saint-Maurice
- Rue Sauvageau
- Rue des Seigneurs
- Rue de la Station
- Avenue du Terroir
- Avenue Tessier
- Avenue Thibodeau
- Avenue Vohl

ANNEXE «B»

Règlement N° 262-02-2015 relatif aux limites de vitesse

Chemins publics où la vitesse ne doit pas excéder 50 km/heure :

- Avenue Principale (portion entre les numéros civiques suivants : 1489 au 1100 ainsi qu'entre les numéros civiques : 983 au 522)
- 3^e Rang Ouest
- 3^e Rang Est (portion entre les lots suivants : 3 233 400 (numéro civique 300) et 3 233 420 (numéro civique 385))

ANNEXE «C»

Règlement N° 262-02-2015 relatif aux limites de vitesse

Chemins publics où la vitesse ne doit pas excéder 70km/heure :

- 3^e Rang Est (portion entre les lots suivants : 3 233 422 (le numéro civique 385 et 3 233 098 (les limites de de la municipalité de Deschambault-Grondines)

SM-163-06-15

TABLEAU ÉLECTRONIQUE : POSE DE LA PIERRE

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de Maçonnerie Vincent Naud inc. au montant de 3 560,\$, taxes en sus, pour installer la pierre du tableau électronique incluant la pose de la pierre, le mortier, les ancrages, la taille pour les ferrures et la boîte électrique et le ménage.

QUE ce montant soit pris à même le règlement 316-00-2013-E.

SM-164-06-15

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : APPROBATION DU
BUDGET RÉVISÉ EN DATE DU 5 MAI 2015**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve la révision budgétaire 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières.

-	des revenus budgétés de :	89 080,\$
-	des dépenses budgétées de :	125 654,\$
-	un déficit de :	(36 574,\$)
➤	Contributions :	
-	Société d'Habitation du Québec	(32 917,\$)
-	Ville de Saint-Marc-des-Carières	(3 657,\$)

SM-165-06-15

**PROGRAMME DES TRAVAUX COMPENSATOIRES DE
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le Programme des travaux compensatoires;

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

CONSIDÉRANT que certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des

organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

CONSIDÉRANT qu'il est offert à la ville de Saint-Marc-des-Carières d'être accrédité au Programme des travaux compensatoires de Québec;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de Saint-Marc-des-Carières peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières demande au YMCA d'être accrédité afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour que ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec.

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec

SM-166-06-15

**RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES PUBLIQUES : CAMION
D'URGENCE**

CONSIDÉRANT les appels d'offres publiques pour le camion d'urgence dont voici le détail, taxes en sus;

Maxi Métal inc.	280 375,\$
Les industries Lafleur	297 838,\$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de Maxi Métal inc. au montant de 280 375,\$, taxes en sus, pour le camion d'urgence étant conforme au devis et conditionnellement à l'évaluation des pompiers concernant les équivalences.

QUE ce montant soit pris à même le règlement 316-00-2013-E.

SM-167-06-15

**MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER :
RÉFECTION TOTALE DE L'AVENUE DU TERROIR VERS LA
RUE SAINT-ANDRÉ**

CONSIDÉRANT l'importance de finaliser l'avenue du Terroir vers la rue Saint-André;

CONSIDÉRANT les différents appels d'offres à formuler;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil mandate le directeur général/greffier-trésorier à procéder à la réfection totale de l'avenue du Terroir vers la rue Saint-André.

QUE le directeur général/greffier-trésorier procède aux différents appels d'offres à ce dossier.

SM-168-06-15

TERRAIN DE PÉTANQUE : CLÔTURE

CONSIDÉRANT la demande du Comité de pétanque de poser une clôture pour mieux protéger les jeux;

CONSIDÉRANT l'appui du Conseil à ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'offre de Clôture GP inc. en date du 5 juin 2015 au montant de 7 175,\$, taxes en sus, conditionnellement à l'acceptation de la Commission scolaire de Portneuf.

QUE ce montant soit pris à même le surplus non affecté étant non budgété en 2015 (23-71000-000 et 59-11000-000).

SM-169-06-15

APPUI AU PACTE RURAL : JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT que le Conseil veut satisfaire certains besoins en activités de plein air;

CONSIDÉRANT la demande de plusieurs contribuables que la Ville s'équipe d'un terrain « jeux d'eau » afin de donner une alternative à l'absence de piscine privée;

CONSIDÉRANT que cette demande fait partie de la politique familiale;

CONSIDÉRANT que ce projet n'est pas prévu au budget 2015;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil appuie l'initiative et la demande de contribution financière au pacte rural.

QUE ce projet est estimé à environ 53 755,\$, taxes en sus.

QUE le Conseil confirme la demande de 35 200,\$ au pacte rural et que la Ville paiera la différence du montant, soit 18 555,\$.

QUE le directeur des loisirs soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-170-06-15

CONTRÔLE ANIMALIER : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intérêt à avoir un service complémentaire à celui déjà existant;

CONSIDÉRANT la qualité du service offert par madame Kathleen Marcotte du Refuge;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs concernant le contrôle animalier avec le Refuge de l'arche de Kathleen.

SM-171-06-15

DÉMISSION DE MADAME DIANE DU SABLON

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Diane Du Sablon;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la démission de madame Diane Du Sablon.

QUE les heures accumulées de 57 heures seront payées et que madame Du Sablon nous fasse parvenir le cellulaire et les clés.

SM-172-06-15

**FACTURE : CONCEPTION D'UN PLAN DE LA VILLE :
CHAMPAGNE ET MATTE, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1505-6998 pour un montant de 950,\$, taxes en sus, pour la conception d'un plan de la Ville à Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-62901-341.

SM-173-06-15

FACTURE : PROJET DE LOTISSEMENT 3^E RANG :
CHAMPAGNE ET MATTE, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1505-6998-1 pour un montant de 4 800,\$, taxes en sus, pour le projet de lotissement au 3^e Rang à Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-04015-721.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-174-06-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h35.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. _____
Guy Denis, maire